



Mairie de l'Ile Boucard

Arrêté

Règlementant

La circulation des piétons,
Cyclistes et tout engins à deux roues,
Promenade Jean Thibault

Le maire de la commune de l'Ile Boucard,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un périmètre de sécurité, avec interdiction du cheminement piéton, de la circulation au droit et aux abords de la Promenade Jean Thibault à l'Ile Boucard, afin d'y assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

A compter de la date du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, un périmètre de sécurité avec interdiction du cheminement piéton, de la circulation sur la promenade Jean Thibault 37220 à l'Ile Boucard est mis en place.

Article 2

La circulation des piétons est interdite sur la promenade Jean Thibault.

Ce périmètre est interdit à toute circulation piétonne au titre des usagers de la voie, seules les personnes habilitées et autorisées peuvent franchir les limites.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de l'Ile Boucard.

Article 4

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Ile Boucard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Boucard, l'ASVP de l'Ile Boucard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Boucard, le 03 avril 2024

Arrêté n° 2024-04-71	
PUBLIÉ LE	03/04/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,
Nathalie VIGNEAU

